

Préparation et riposte à l'épidémie de COVID-19

Secteur EHA et mesures de prévention et de lutte contre les infections dans les milieux scolaires et éducatifs

La présente note d'orientation a pour objectif de guider le personnel EHA des bureaux régionaux et de pays de l'UNICEF dans le cadre de ses activités de préparation et de réponse à la pandémie actuelle de COVID-19. Elle fournit un aperçu des mesures de prévention et de lutte contre les infections, du rôle que joue à ce titre le secteur eau, assainissement et hygiène (EHA) et de la manière dont le personnel de l'UNICEF peut contribuer à éviter que le virus ne se propage dans les établissements d'enseignement via les contacts entre les personnes et avec les surfaces contaminées. Les services EHA, y compris la gestion des déchets et le nettoyage de l'environnement, sont en effet des composantes essentielles de la prévention et de la lutte contre les infections.

Cette note d'orientation souligne les actions clés que le personnel de l'UNICEF peut entreprendre pour prévenir l'infection dans les écoles lorsqu'elles sont ouvertes. Elle s'applique également aux écoles qui ont fermé leurs activités d'enseignement et d'apprentissage mais qui restent ouvertes aux élèves/étudiants pour leur permettre d'accéder au repas habituellement fourni par l'école. Si de nombreux pays dans le monde ont fermé leurs écoles, certains les ont gardées ouvertes pour s'assurer que les élèves et les étudiants puissent continuer à avoir accès aux repas, lorsque les parents n'avaient peut-être pas prévu ou ne sont pas en mesure de fournir de la nourriture à la maison pendant cette période de l'épidémie de COVID-19.

Comprendre les mesures de prévention et de lutte contre les infections dans les milieux scolaires et éducatifs :

Selon l'OMS, les programmes de prévention et de lutte contre les infections constituent une approche pratique fondée sur des données scientifiques qui vise à prévenir la transmission des infections associées aux soins entre patients et agents de santé. Cette stratégie, avant tout axée sur les maladies infectieuses, l'épidémiologie, les sciences sociales et le renforcement du système de santé, et qui s'applique aux professionnels de santé et aux patients tout au long du parcours de soins, revêt une importance capitale pour la sécurité des patients et la qualité du système de santé universel.

S'agissant des milieux scolaires et éducatifs, l'objectif de ces programmes est de mettre en place des mesures à même de limiter l'exposition au virus et de réduire les risques de transmission entre les élèves, les étudiants et le personnel enseignant et non enseignant. Si la seule application de ces mesures de prévention en milieu scolaire ne peut empêcher l'apparition de la maladie dans une zone géographique donnée, une vigilance accrue ainsi que le renforcement des bonnes pratiques en matière d'hygiène peuvent néanmoins contribuer à en limiter la propagation. Il est également important de souligner que pendant cette période d'épidémie de COVID-19, la première mesure prise par les autorités locales pour protéger les élèves et les enseignants sera probablement de fermer les établissements scolaires. Les mesures décrites ci-après s'appliquent par conséquent à toutes les zones, touchées ou non, dans lesquelles les écoles restent ouvertes ainsi qu'aux zones touchées dans lesquelles les écoles prévoient une réouverture.

Par ailleurs, à mesure que l'épidémie gagne du terrain, les stratégies de riposte sont susceptibles d'entraîner des effets secondaires sur la fourniture des services d'eau et d'assainissement dans les collectivités, et, par ricochet, dans les écoles, notamment si les prestataires de ces services sont mis à l'arrêt. Aussi cette note appelle-t-elle également à la mise en place de mesures visant à garantir la continuité de ces services tant que les écoles resteront ouvertes, de manière à ne pas exposer les élèves et les étudiants à d'autres maladies infectieuses et désagréments.

Ressources importantes à lire :

Messages clés et actions de l'UNICEF, de l'OMS et de l'IFRC dans les écoles :

<https://www.unicef.org/fr/rapports/messages-cles-et-actions-pour-la-prevention-et-le-controle-de-la-covid-19-dans-les-ecoles>

Fiche technique EHA conjointe de l'OMS et de l'UNICEF (en anglais):

<https://www.who.int/publications-detail/water-sanitation-hygiene-and-waste-management-for-covid-19>

Pages relatives aux orientations techniques de l'OMS sur la prévention et la lutte contre les infections (certaines notes sont en français):

<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/technical-guidance/infection-prevention-and-control>

<https://www.who.int/infection-prevention/publications/en/>

UNICEF Liban, Protocoles de nettoyage et de désinfection des écoles (en anglais):

[CLIQUER ICI](#)

Rôle du secteur EHA dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus dans les milieux scolaires et éducatifs

Dans l'ensemble des milieux éducatifs, les interventions d'urgence face à l'épidémie de COVID-19 requièrent une approche triangulaire visant à informer (**EHA, C4D, SANTÉ**), à éduquer (**EHA et ÉDUCATION**) et à fournir les ressources nécessaires (**ENSEMBLE DES SECTIONS**).

Les premières étapes de cette approche consisteront notamment à :

- Assurer la participation active des sections EHA et Éducation aux mécanismes de coordination relatifs aux mesures de préparation et de riposte au COVID-19. En coordination avec la section Éducation, le secteur EHA peut également apporter son soutien aux ministères en charge de

l'éducation et des services d'eau et d'assainissement afin que ceux-ci donnent la priorité aux écoles ayant des besoins immédiats.

- Recenser à l'échelle nationale, infranationale, régionale et locale les capacités existantes ainsi que les éventuelles lacunes en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles :
 - Dans le pays concerné, quels sont les autres acteurs EHA dans les écoles ? Quels sont les objectifs poursuivis par leurs organisations, leurs zones d'opération et leurs points forts – dans quels domaines l'UNICEF peut-il établir des partenariats avec eux ?
 - Existe-t-il, au niveau gouvernemental, des mécanismes prévoyant la coordination des mesures de prévention de la propagation du virus dans les écoles ?
 - Ces mécanismes impliquent-ils au niveau adéquat les personnels et/ou organisations idoines du secteur EHA ?
- Adapter, dans les zones touchées dans lesquelles les établissements scolaires restent ouverts, les programmes communs OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène ainsi que les systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (EMIS). Lorsque cela s'avère nécessaire et possible, il conviendra également de procéder à un rapide état des lieux afin d'identifier les écoles ne bénéficiant pas de services EHA. Cet inventaire, impossible à effectuer simultanément dans tous les établissements, devra tenir compte des priorités géographiques établies par les ministères de la Santé et/ou de l'Éducation.
- Préparer un plan de fourniture, d'amélioration des services et installations EHA nécessaires à la mise en œuvre des mesures de prévention et de lutte contre les infections ainsi qu'aux opérations d'exploitation et de maintenance dans les zones indiquées. Il conviendra de se procurer et de distribuer dans les écoles des produits essentiels en matière d'hygiène et de prévention tels que du savon et des dispositifs de lavage des mains, ou du désinfectant pour les mains, et de fournir au personnel chargé du nettoyage des détergents courants, des serpillières, des seaux et des équipements de protection individuelle (EPI) de base.
- En parallèle de ces mesures, nous veillerons à revoir les approches programmatiques actuelles telles que *l'Approche trois étoiles pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu scolaire* (EHA dans les écoles) – en particulier les pratiques de lavage des mains en groupe – et à les adapter aux lignes directrices relatives à la prévention de la transmission du COVID-19. Il conviendra ainsi d'accorder une attention particulière aux mesures d'éloignement social et de veiller à ce que les élèves et les étudiants se tiennent à distance les uns des autres, même lors des sessions de lavage des mains en groupe. À titre d'exemple, les CDC recommandent de conserver une distance d'environ deux mètres entre les individus lorsque cela est possible.
- Élaborer un système simple visant à contrôler le bon fonctionnement des services EHA dans les écoles bénéficiant d'un soutien. La page 9 du document *Messages clés et actions de l'UNICEF, de l'OMS et de l'IFRC dans les écoles* propose à cet effet une liste de contrôle simple à utiliser.
- Éduquer et former, en coordination avec la C4D, les élèves, les étudiants, ainsi que le personnel enseignant et non enseignant aux mesures simples de prévention et de lutte contre les infections en s'appuyant sur les programmes existants en matière de promotion de l'hygiène dans les écoles. Il convient également de prévoir la diffusion de messages relatifs aux bonnes pratiques

d'hygiène à l'école et à la maison via la création et la distribution de supports d'information, d'éducation et de communication simples et faciles à comprendre sur eCOVID-19, traduits dans les langues locales concernées et adaptés aux différents groupes d'âge.

Fourniture des services EHA dans les milieux scolaires et éducatifs

Deux scénarios sont à prendre en compte :

1. Mesures à mettre en place si les établissements restent en activité pendant l'épidémie

Dans les zones touchées par le virus, si les écoles restent ouvertes, il conviendra de tenir compte des éléments suivants :

Eau

La disponibilité en eau est indispensable pour permettre de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, notamment le lavage des mains à l'eau et au savon, qui constitue une mesure clé en matière de prévention. Des points d'eau doivent également être disponibles pour permettre le lavage et la désinfection régulières des infrastructures et le lavage du linge (le cas échéant), entre autres.

Mesures clés :

- Il est crucial de garantir la présence d'eau en **quantités suffisantes** dans les établissements scolaires pour permettre le nettoyage de l'environnement et l'hygiène personnelle (gestion de l'hygiène menstruelle, lavage des mains, etc.). Si l'eau potable est idéale, la quantité revêt néanmoins ici une importance capitale pour permettre de bonnes pratiques d'hygiène. Il conviendra d'envisager des réservoirs d'eau et des moyens d'acheminement supplémentaires dans les établissements où cela s'avère nécessaire.
- L'eau doit être disponible au moyen de robinets, ou, à défaut, de réservoirs ou de contenants acheminés sur place et remplis régulièrement. Il est recommandé aux élèves ainsi qu'au personnel enseignant et non enseignant d'utiliser des gourdes d'eau réutilisables et d'éviter de partager leurs tasses ou leurs verres. Ces derniers devront être lavés et désinfectés à la fin de chaque journée au domicile des élèves par les parents ou les personnes ayant la charge des enfants.
- Dans la mesure du possible, les points et distributeurs d'eau potable seront équipés de robinets et autres dispositifs actionnables à l'aide de pédales ou de détecteurs, de manière à réduire au maximum les contacts directs avec les mains et donc le risque d'infection. Dans la plupart des cas, néanmoins, lorsque des robinets classiques sont utilisés, il faudra veiller à ce qu'ils soient régulièrement nettoyés en parallèle du lavage des mains ou à ce que des serviettes en papier soient fournies pour ouvrir et fermer les robinets et des dispositifs mis en place pour éliminer lesdites serviettes en toute sécurité.
- Les élèves ainsi que le personnel enseignant et non enseignant doivent être formés à la gestion sûre des points d'eau potable afin d'éviter tout risque de contamination de l'eau.
- Toute eau disponible devra contenir un chlore résiduel libre d'au moins 0,5 mg/L après un temps de contact d'au moins 30 minutes.

- Il conviendra de renforcer la sécurité de l'eau en stockant l'eau traitée de manière sûre dans des conteneurs couverts et régulièrement nettoyés.

Annexes techniques :

Fiche technique de l'OMS sur la mesure du chlore résiduel libre :

https://www.who.int/water_sanitation_health/publications/2011/11_niveau_chlore.pdf?ua=1

Hygiène personnelle

L'hygiène des mains, le changement positif et l'adaptation des comportements constituent des mesures clés pour prévenir la transmission du COVID-19 dans les établissements scolaires.

Mesures clés :

- Expliquer et/ou rappeler aux élèves, aux étudiants ainsi qu'au personnel enseignant et non enseignant l'importance d'un lavage des mains méthodique et régulier, notamment après avoir touché des surfaces, emprunté les transports en commun, fréquenté des bâtiments publics, touché des poignées de porte ainsi que des portes et des boutons d'ascenseur, avant et après un passage aux toilettes, et avant et après les repas. Leur rappeler que les mains doivent être systématiquement lavées après s'être mouché, avoir toussé et/ou éternué. Enfin, s'assurer que les bons gestes associés au lavage des mains (qui consistent à se frotter les mains pendant une durée d'au moins 20 secondes) sont acquis.
- S'assurer de la présence dans chaque établissement scolaire de postes de lavage des mains équipés de savon et d'eau ou de distributeurs de solution hydroalcoolique ou d'eau et de solution chlorée (à 0,05 %). Le nombre de postes de lavage des mains par élève peut varier, l'idéal étant d'en placer un dans chaque salle de classe, bloc sanitaire, ou dortoir, à l'entrée des réfectoires ainsi que dans l'entrée principale et les halls d'établissements.
- Diffuser des messages sur la manière de limiter les risques de transmission du virus. Ceux-ci insisteront notamment sur l'importance d'éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche sans s'être préalablement et correctement lavé les mains, tout comme sur la nécessité, en cas de toux ou d'éternuements, de couvrir son visage avec un mouchoir à usage unique qu'il conviendra ensuite de jeter dans une poubelle. Enfin, ces messages préciseront qu'il est contre-indiqué d'éternuer dans ses mains.

Addendum sur l'hygiène alimentaire pour les écoles qui restent ouvertes pour fournir de la nourriture aux élèves/étudiants :

- Les cuisiniers/chefs doivent se laver soigneusement les mains avec de l'eau propre et du savon avant de cuisiner et de servir les aliments. En outre, ils doivent porter un masque lorsqu'ils cuisinent et aident les élèves/étudiants à servir la nourriture pendant les repas. Dans la mesure du possible, les cuisiniers/chefs doivent également porter des gants pour servir les repas aux élèves/étudiants. Il est toujours bon d'éviter le contact à mains nues avec les aliments prêts à manger pour réduire les risques de contamination.

- Dans la mesure du possible, les enfants doivent uniquement aller chercher leurs repas à l'école plutôt que de rester à l'école pour manger. Il est recommandé que les repas soient servis dans des boîtes réutilisables lorsque cela est possible.
- Les écoles devraient revoir leur menu pour s'assurer qu'elles ne servent que des repas chauds. La survie de COVID-19 à différentes températures n'a pas fait l'objet de recherches approfondies. Cependant, il est recommandé de réchauffer les aliments à une température de 65°C (149°F) pendant au moins 3 minutes.
- Lors que les élèves/étudiants séjournent dans les écoles pour manger :
 - Ils doivent se laver soigneusement les mains avec de l'eau propre et du savon avant et après avoir mangé et après être allés aux toilettes. Les installations de lavage des mains doivent être maintenues propres et aseptisées pour réduire le risque d'infection.
 - Espacer les tables et les chaises dans les salles à manger, de manière à ce qu'elles soient espacées de 2 mètres.
 - Limitez le nombre d'enfants qui peuvent venir dans la salle à manger en même temps.
 - Dans la mesure du possible, les enfants doivent recevoir un kit d'hygiène unique à utiliser en permanence pour se laver les mains avant et après les repas.
 - Les ustensiles et les couverts doivent être maintenus propres et désinfectés avant d'être utilisés par les cuisiniers/chefs et les élèves/étudiants.
 - Rendre disponible des torchons, du savon et de l'eau pour nettoyer/désinfecter les surfaces de la cuisine ou les points de cuisson, ainsi que des poubelles/sacs à déchets.
 - Les lieux de stockage de nourriture doivent être maintenus propres en désinfectant les surfaces deux fois par jour. Gardez les fenêtres ouvertes pour permettre la circulation de l'air lorsque possible.

Annexes techniques :

Orientations de l'OMS sur l'hygiène des mains (en français) :

[Recommandations de l'OMS concernant l'hygiène des mains](#),

Lignes directrices des CDC sur le lavage des mains (en anglais) :

<https://www.cdc.gov/handwashing/when-how-handwashing.html>

Affiche des CDC expliquant comment préparer une solution chlorée à 0,05 % (en français) :

<https://www.cdc.gov/vhf/ebola/pdf/chlorine-solution-liquid-mild-french.pdf>

Nettoyage des établissements scolaires

Le nettoyage de l'environnement scolaire constitue une autre mesure clé pour prévenir la transmission du COVID-19. Les recommandations existantes relatives au nettoyage et à la désinfection des bâtiments et salles de classe doivent être poursuivies et rigoureusement respectées. Dans l'ensemble des locaux fréquentés par les élèves et par le personnel enseignant et non enseignant (salles de classe, réfectoires, salles de jeux, salles du personnel, dortoirs ou encore laboratoires), les surfaces et le linge (le cas échéant) devront être désinfectés. Il existe de nombreux agents désinfectants actifs contre le

coronavirus. Aussi, nous recommandons le nettoyage des locaux scolaires à l'aide de détergents courants et d'eau afin d'éliminer toute trace de salissure, puis leur désinfection au moyen de produits désinfectants courants comportant une concentration minimale de chlore équivalente à 0,5 % de chlore actif pour les surfaces et 70 % d'alcool éthylique pour la désinfection des objets.

Mesures clés :

- Établir dans chaque école des plages horaires dédiées au nettoyage et à la désinfection des locaux.
- Nettoyer et désinfecter fréquemment les objets touchés tels que les cloches, les jouets et les supports pédagogiques à l'aide d'un chiffon humide et d'un spray nettoyant ménager désinfectant.
- Nettoyer à l'aide d'un chiffon humide et d'un spray nettoyant ménager désinfectant les surfaces régulièrement touchées (poignées de porte, de fenêtre ou encore boutons d'ascenseur, tables et rampes).
- Nettoyer à la serpillière à l'aide d'un détergent courant puis d'un désinfectant les sols des salles de classe et des blocs sanitaires.
- Le personnel chargé du nettoyage devra être équipé des EPI de base (bottes, gants et masques) et formé aux bonnes pratiques de désinfection des toilettes.

Remarque : les désinfectants liquides courants sont à préférer aux désinfectants en poudre afin d'éviter tout problème de stockage et tout risque d'exposition des enfants à ces produits.

Annexes techniques :

Orientations des CDC relatives au nettoyage et à la désinfection des établissements scolaires

<https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/organizations/cleaning-disinfection.html> (page en anglais)

Pour consulter le document annexe de l'UNICEF RDC sur la préparation d'eau savonneuse et de solutions chlorées à 0,5 % pour nettoyer et désinfecter les surfaces : cliquer [ICI](#).

Gestion des déchets

La collecte, le stockage, le transfert ou l'élimination appropriés des déchets dans les établissements scolaires situés dans des zones touchées revêt également une importance particulière dans le cadre de la prévention de la transmission du virus, en particulier la collecte et l'élimination des mouchoirs usagés utilisés en cas de toux et d'éternuements, des produits d'hygiène menstruelle et du matériel ayant servi au nettoyage.

Mesures clés :

- Dans la mesure du possible, mettre en place dans chaque lieu d'utilisation des poubelles doublées d'un sac intérieur et équipées d'un couvercle commandé par pédale.

- En l'absence de poubelles à pédale, privilégier des conteneurs sans couvercle, ceux nécessitant une ouverture et/ou une fermeture manuelle exposant les élèves, les étudiants ainsi que le personnel enseignant et non enseignant au risque d'infection.
- Les produits d'hygiène menstruelle et les mouchoirs utilisés pour tousser/éternuer devront être jetés de manière appropriée dans des poubelles situées dans les toilettes des filles, des garçons et des enseignants, puis collectés et éliminés en toute sécurité sur place ou transportés vers les sites d'enfouissement appropriés.
- Dans les établissements scolaires de grande taille, des lieux de stockage permettant la prise en charge de volumes de déchets importants ainsi que des dispositifs pour le transport de ces derniers par camion et leur élimination définitive pourront être mis en place.
- En l'absence d'incinérateurs, la combustion des déchets à l'aide de quelques gouttes de carburant (du kérosène par exemple) pourra être envisagée sous réserve que l'ensemble des mesures de sécurité relatives à la sécurité des élèves soient respectées.

Assainissement

Les matières fécales humaines constituent la source d'agents pathogènes microbiens la plus répandue (un gramme d'excrément humain contient plus d'un milliard d'agents pathogènes). Aussi les systèmes d'assainissement aident-ils à prévenir la propagation de nombreuses maladies et à fournir des environnements plus propres et plus sains pour les élèves et le personnel enseignant et non enseignant.

Bien que le COVID-19 se transmette principalement par les voies respiratoires, la présence de systèmes d'assainissement gérés en toute sécurité tels que des latrines améliorées ou des toilettes reliées à une fosse septique ou au réseau d'égouts contribue également à limiter le risque de transmission du virus en éliminant de manière adéquate les fluides organiques contaminés.

Dans le présent contexte, le terme d'assainissement fait référence à l'élimination des excréments en toute sécurité ainsi qu'à la collecte et à l'élimination des eaux usées issues du lavage des mains, du nettoyage des locaux et des bains ou des douches.

Mesures clés :

- Dans les établissements scolaires ciblés, les élèves et les enseignants doivent avoir accès à un nombre de toilettes approprié (séparées pour les filles et les garçons), maintenues dans un état propre et dont le sol et les poignées de porte sont désinfectés au moins une fois par jour. Les élèves et le personnel handicapés doivent bénéficier des mêmes conditions d'accès aux installations sanitaires.
- Le personnel de nettoyage devra être équipé des EPI de base (bottes, gants et masques) et formé aux pratiques de désinfection des toilettes en toute sécurité.
- Veiller à la présence de matériel de nettoyage et de désinfection (chlore, détergents, serpillières, seaux, etc.).
- Dans chaque établissement scolaire, s'assurer qu'excréments et eaux usées sont éliminés sur place ou, à défaut, collectés, transportés, traités et éliminés dans des conditions appropriées.

- Le personnel chargé de l'assainissement dans les établissements scolaires devra être formé aux protocoles de sécurité relatifs à la vidange des latrines (le cas échéant), et la vidange des latrines et fosses septiques devra pouvoir être effectuée dès que nécessaire.

2. Mesures à mettre en place lors du retour des élèves dans des établissements ayant été fermés en réponse à l'épidémie de COVID-19

Mesures clés :

- Poursuivre les mesures de prévention et de lutte contre les infections, à savoir le nettoyage et la désinfection de l'environnement ainsi que les bonnes pratiques en matière de lavage des mains et d'hygiène personnelle.
- Maintenir les bonnes pratiques en matière d'hygiène respiratoire : tousser et éternuer dans le pli du coude, ou dans un mouchoir à usage unique que l'on jettera immédiatement à la poubelle.
- Renforcer les comités scolaires et garantir la présence, le bon fonctionnement et la maintenance des services EHA dans les établissements.
- Poursuivre l'éducation et la formation des élèves, des étudiants et des enseignants aux bonnes pratiques d'hygiène en collaboration avec la section Santé en veillant à intégrer des leçons et activités sur la prévention des maladies.